

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER

### Arrêté portant mise à jour de la Carte Communale de la commune de Verlincthun

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L163-10, R161-8 et R163-8,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016,

Vu le **la Carte Communale** de la Commune de Verlincthun approuvé le 14 juin 2005,

Vu les documents ci-annexés,

#### Arrête

##### Article 1

La **Carte Communale** de la Commune de Verlincthun est mise à jour à la date du présent arrêté, pour une servitude de passage de Gaz GRT.

A cet effet, l'Arrêté Préfectoral susvisé ainsi que les plans annexés ont été visés par moi-même ; avec la mention « Vu pour être annexé au plan de servitude de la Carte Communale, le 29 mai 2018 »

##### Article 2

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- En Mairie de Verlincthun,
- Au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres
- A la Préfecture du Pas-de-Calais,
- A la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer
- A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à Arras.

##### Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Verlincthun et au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres, pendant une période d'un mois.

##### Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Directeur de la DDTM.

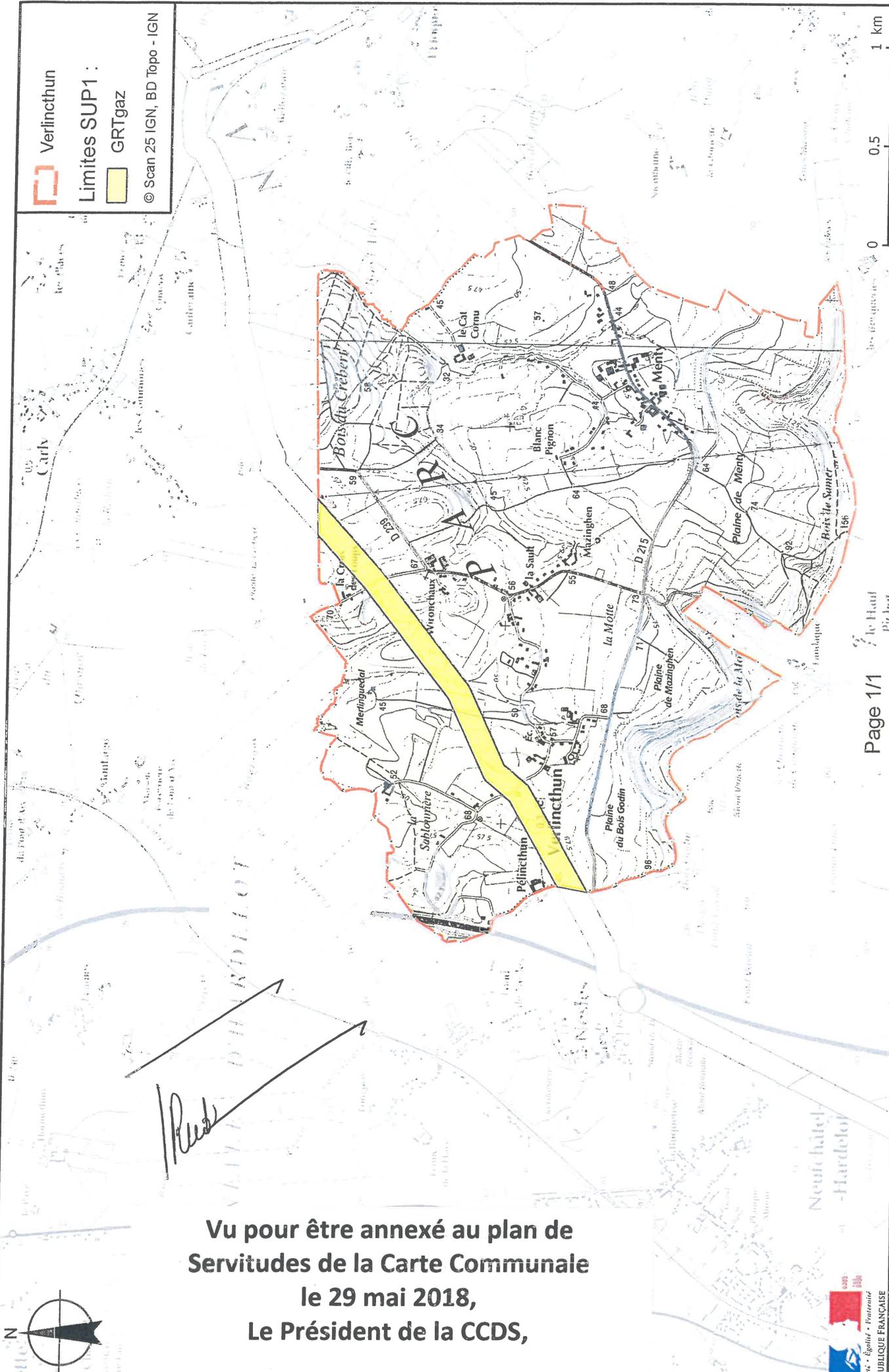
Fait à Desvres, le 29 mai 2018

Le Président de la CCDS,

Claude PRUDHOMME

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

Verlincthun  
Limites SUP1 :  
GRTgaz  
© Scan 25 IGN, BD Topo - IGN



*Reudi*

**Vu pour être annexé au plan de  
Servitudes de la Carte Communale  
le 29 mai 2018,  
Le Président de la CCDS,**

